



Le Maire de Poisat

Poisat, le 7 juillet 2020

Le conseil municipal de la commune de Poisat (Isère), s'est réuni en séance publique le **lundi 6 juillet 2020**, à 19 heures, en mairie, salle du conseil municipal.

**Étaient présents** : M. Ludovic BUSTOS, Mme Zohra ABDICHE, Mme Isabelle PIGEON, Mme Gwenaëlle GUERS, M. Patrice TORNATORE, Mme Sarah BENALLOU, M. Jean-Philippe DI GENNARO, Mme Marie-Pierre MOUTRILLE, M. Romuald VIANDE, Mme Nathalie LOMBARDO, M. Frédéric LAGUT, Mme Sandra MERCIER, Mme Catherine RICUPERO, M. Florent HOLLENDER, M. Frédéric FREVOL et M. Alain-Patrick FAUCONNET.

**Absents, excusés** : Grégory GABREL, Hervé FANTON et Sandrine MENDUNI.

**Pouvoir** : De M. Grégory GABREL à Ludovic BUSTOS,  
De Hervé FANTON à Zohra ABDICHE,  
De Sandrine MENDUNI à Romuald VIANDE.

**Secrétaire de séance** : Romuald VIANDE.

Le compte rendu du conseil municipal du 8 juin 2020 n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

## AFFAIRES GÉNÉRALES

Délibérations présentées par le Maire, Ludovic BUSTOS et adoptées à l'unanimité.

### Désignations des délégués dans plusieurs organismes communaux et intercommunaux

Pour assurer la représentation de la commune dans certaines instances et garantir leur bon fonctionnement, le conseil municipal a désigné des délégués dans les instances ci-dessous.

**Commission des Impôts Directs (CCID)** : une liste de 16 titulaires et de 16 suppléants sera proposée à la direction départementale des finances publiques de l'Isère pour qu'elle retienne huit commissaires titulaires et suppléants.

**Commission de Contrôle des Listes Électorales (CCLE)** : désignation de M. Romuald VIANDE en tant que titulaire et Mme Nathalie LOMBARDO en tant que suppléante. Il est précisé que le représentant de l'État a désigné Mme Danielle CLISSON comme déléguée titulaire de l'administration et M. Eugène VAUSSENAT suppléant. Le président du tribunal judiciaire a désigné M. Jean-Jacques PELLEGRIN comme délégué titulaire du tribunal judiciaire et Mme Christiane LAUMAY suppléante.

**Agence de l'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG)** : désignation de M. Jean-Philippe DI GENNARO en tant que représentant de la commune au sein de l'assemblée générale de l'AURG.

**Accompagner à Domicile pour Préserver l'Autonomie (ADPA)** : désignation de Mme Gwenaëlle GUERS, titulaire et Mme Sandrine MENDUNI, suppléante pour représenter la commune au sein du conseil d'administration de l'ADPA.

**Syndicat Intercommunal Fernand Faivre Eybens Poisat (SIFFEP)** : désignation de M. Romuald VIANDE et M. Patrice TORNATORE en tant que titulaires et de M. Hervé FANTON et Mme Nathalie LOMBARDO en tant que suppléants.

**Syndicat Mixte d'Actions Gérontologiques (SYMAGE)** : désignation de Mme Gwenaëlle GUERS et Mme Sandrine MENDUNI comme titulaires et M. Romuald VIANDE et Mme Catherine RICUPERO comme suppléants.

**Mission locale Sud Isère** : désignation de Mme Gwenaëlle GUERS comme représentante de la commune.

**Associations poisatières et extérieures** : désignation des titulaires et suppléants désignés ci-dessous.

<b>Associations poisatières</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Maison Pour Tous	Grégory GABREL Isabelle PIGEON	Nathalie LOMBARDO Frédéric FREVOL
Esplanade Boules	Sandrine MENDUNI Patrice TORNATORE	Marie-Pierre MOUTRILLE Alain-Patrick FAUCONNET
La Villanelle Bout'Chou	Jean-Philippe DI GENNARO Isabelle PIGEON	Grégory GABREL Sandra MERCIER
Bibliothèque Georges Brassens	Isabelle PIGEON	Gwenaëlle GUERS
Au Plaisir du Bois	Patrice TORNATORE	Catherine RICUPERO
La passion du bois	Catherine RICUPERO	Patrice TORNATORE
Amicale Laïque	Frédéric FREVOL	Romuald VIANDE
Club des Edelweiss	Sandrine MENDUNI	Gwenaëlle GUERS
Cyclo-club Eybens-Poisat	Hervé FANTON	Grégory GABREL
Basket Club Eybens-Poisat	Romuald VIANDE	Patrice TORNATORE
<b>Associations extérieures</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Collectif Independencia, Collectif Solidarité Internationale	Catherine RICUPERO Catherine RICUPERO	/ /

## **RESSOURCES HUMAINES**

Délibération présentée par la 1ere adjointe, Zohra ABDICHE et adoptée à l'unanimité.

### **Suppression d'un poste d'adjoint administratif et création d'un poste de rédacteur territorial.**

Suite à la réussite du concours de rédacteur territorial par un adjoint administratif en fonction, le conseil municipal décide de créer le poste correspondant et de supprimer le poste d'adjoint administratif à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

## **FINANCES**

Délibérations présentées par Nathalie LOMBARDO, conseillère déléguée aux finances et adoptées à l'unanimité.

### **Attribution des subventions 2020 au CCAS et aux associations**

Il est décidé par le conseil municipal de voter les montants alloués à la liste de bénéficiaires ci-dessous dont le CCAS, en tenant compte des crédits inscrits au budget.

**CCAS de la commune** : 10 000 € (votés au budget primitif 2020).

### **ASSOCIATIONS SOCIALES ET EDUCATIVES**

AMI, Assistantes Maternelles Indépendantes	200 €
Les Edelweiss, (UNRPA, Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées)	500 €
Comité des Œuvres Sociales du Personnel	2 000 €

### **ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS**

RERS, Réseau d'Échanges Réciproques de Savoirs	200 €
La Villanelle	200 €
MPT, La Maison Pour Tous	2 000 €
Harmonie Eybens-Poisat	600 €

## ASSOCIATIONS SPORTIVES

Cyclo Club Eybens-Poisat	200 €
Basket Ball Club Eybens-Poisat	1 000 €
Tennis Sport Loisirs de Poisat	3 000 €
Amicale Club de Poisat (football)	3 000 €

## ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES

ADTC, Association pour les développements des transports en communs	200 €
---	-------

### Autorisation donnée au comptable public pour engager tous types de poursuites

Pour faciliter le recouvrement des recettes de la collectivité, le conseil municipal prend acte de l'autorisation donnée par le maire au comptable public pour engager tous types de poursuites envers les débiteurs défallants.

### Révision des durées d'amortissement selon les catégories de biens amortissables

La technique de l'amortissement permet de constater la dépréciation de certains biens et d'inscrire les crédits nécessaires à leur renouvellement lors du vote du budget. Après un travail en collaboration avec la trésorerie sur les durées d'amortissement des biens au chapitre 204 (subvention d'équipement), il convient d'adapter les durées d'amortissement conformément à la réglementation comptable et comme suit :

- 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel, des études,
- 30 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers et installations,
- 40 ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructure.

Le changement de durée s'appliquera y compris aux subventions versées en 2019.

Dès 2020, la procédure de neutralisation totale s'appliquera aux dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées.

### Tarification de la restauration scolaire, des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires sans hébergement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020

Le conseil municipal approuve le maintien des grilles tarifaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 et le maintien du tarif dégressif pour les familles inscrivant trois enfants ou plus sur un même temps périscolaire ou extrascolaire.

### Mandat au maire pour prendre par arrêté les tarifs des séjours de l'accueil de loisirs

Pour permettre davantage de souplesse dans la gestion du service, le conseil municipal donne mandat au maire pour fixer par arrêté les tarifs des séjours et activités spécifiques à la semaine, type ski.

## INFORMATIONS

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe les membres du conseil de la signature :

**Décision n°14** : signature d'un contrat avec l'entreprise MICROBIB pour hébergement et maintenance du catalogue en ligne de la bibliothèque, pour une durée de 12 mois et pour un montant de 176€ HT.

**Décision n° 15** : signature de l'avenant n°1 au marché « menuiserie extérieure » avec MENUISERIE RIBEAUD pour l'opération « extension et accessibilité de l'espace Léo Lagrange » et pour un montant de 622.80€ HT soit 3.35% d'augmentation.

**Décision n° 16** : signature de l'avenant n°1 au marché « menuiserie intérieure » avec MENUISERIE RIBEAUD pour l'opération « extension et accessibilité de l'espace Léo Lagrange » et pour un montant de 1 639.98€ HT soit 7.04% d'augmentation.

**Décision n° 17** : signature de l'avenant n°1 au marché « sols durs - faïence » avec SOGRECA pour l'opération « extension et accessibilité de l'espace Léo Lagrange » et pour un montant de 180€ HT soit 3.86% d'augmentation.

**Décision n° 18** : signature avec l'UGAP une convention de mise à disposition d'un dossier de marché subséquent relatif à la fourniture, l'acheminement d'électricité et services associés.

**Décision n° 19** : signature de l'avenant n° 1 avec LANSARD ENERGIE, titulaire du marché de transformation de chaufferie gaz en chaufferie granulés bois pour un montant de 525€ HT soit 0.53% d'augmentation.

Le Maire,  
Ludovic BUSTOS

